

POURQUOI S’AFFILIER A L’USEP ? Quelles plus-values ?

Pour l’enseignement

Structure la planification des enseignements en EPS, en maternelle et à l’élémentaire

Assure le volume horaire hebdomadaire d’EPS

Favorise la formation des enseignants :

- Par des ressources mutualisées
- Par des stages
- Par le développement de pratiques innovantes et co-construites

Permet l’accès au prêt de matériel et à des infrastructures adaptées

Pour les apprentissages

Donne sens aux apprentissages en EPS par les activités avant, pendant et après la rencontre

Contribue aux parcours éducatifs : citoyen, santé, artistique et culturel

Permet de faire l’expérience de différents rôles : pratiquer et s’entraîner, arbitrer ou juger, organiser et animer.

Permet d’investir une dimension associative

Favorise la mise en œuvre de pratiques inclusives

Pour le climat scolaire

Structure et dynamise les relations entre les partenaires par la création d’une association sportive d’école (enfants, enseignants, parents, clubs sportifs, collectivités)

Prolonge la vie associative en dehors du temps scolaire

Favorise la création d’espaces de débats et d’échanges

Fait vivre des expériences citoyennes et écoresponsables

Favorise la cohésion de classe, l’appartenance au groupe et l’inclusion

Pour le cadre réglementaire

Permet de bénéficier :

- d’une assurance temps et hors temps scolaire (enfants, parents, accompagnateurs et organisateurs)
- d’un contrat d’établissement
- du fonctionnement associatif pour gérer des fonds ou des subventions et prendre en charge des déplacements
- d’un accompagnement pour créer et gérer une association d’école Loi 1901.

Permet d’adhérer à la Ligue de l’enseignement, aux valeurs de l’Education populaire portées par le mouvement créé par Jean ZAY.

Permet de s’associer, en tant que fédération sportive, au mouvement olympique et à « Génération 2024 ».

Permet de bénéficier du réseau de partenaires de l’USEP et de créer des liens école/club (carte passerelle)